

EUROGIP

EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur l'assurance et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au plan international. La diversité de ses missions en fait un acteur clé du domaine, sans équivalent en Europe.



REPÈRES

EUROGIP est administré par un conseil paritaire constitué de représentants des organisations d'employeurs et de salariés.

IL EMPLOIE 12 personnes.

SES RESSOURCES proviennent pour 80 % environ d'une subvention attribuée sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (alimenté par les cotisations d'assurance versées par les employeurs) et pour 20 % de contrats et subventions.

Formé en 1991 par la CNAM et l'INRS, le groupement d'intérêt public EUROGIP étudie les questions d'assurance et de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au plan international.

Il déploie ses activités autour de cinq domaines :

- La normalisation ;
- La coordination des organismes notifiés ;
- Les études et enquêtes ;
- Les projets communautaires ;
- Et l'information/communication.

En matière de normalisation, EUROGIP coordonne l'activité de la branche Accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) et, à ce titre, travail avec les quelque 80 experts mobilisés pour l'élaboration de normes européennes ou internationales en santé et sécurité au travail.

Sa veille normative et sa présence dans des instances stratégiques de normalisation complètent l'action des experts, qui veillent en particulier à ce que la reprise des normes au plan international se fasse en conservant les acquis en termes de prévention des normes européennes.

La mission de coordination qu'exerce l'organisme concerne aussi les organismes notifiés auprès de la Commission européenne pour évaluer la conformité des machines et des équipements de protection individuelle (ÉPI) aux directives correspondantes. Pour le compte des ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, Eurogip réunit les organismes notifiés pour faire une lecture commune des textes applicables et ainsi harmoniser leurs pratiques.

Les travaux d'études et enquêtes d'Eurogip, réalisées principalement à la demande de la CNAM et l'INRS ou du Forum européen de l'assurance AT-MP, portent notamment sur les conditions de déclaration, reconnaissance et réparation des maladies professionnelles en Europe (maladies liées à l'amiante, pathologies psychiques liées au travail, cancers professionnels, TMS...) et les statistiques AT-MP. L'organisme est à l'origine d'une collection de points statistiques couvrant plus de 13 pays, dont certains sur plusieurs années. Parmi les études récentes relatives à la prévention, Eurogip a publié en 2018 une note thématique sur les normes et leurs contributions dans l'amélioration de la santé et la santé au travail notamment au niveau de la conception des machines et des équipements de protection individuelle. Quelques mois plus tôt, une autre étude soulignait l'intérêt de la prévention en tant que facteur de réussite économique pour l'entreprise, quels que soient sa taille ou son domaine d'activité.

Dans le cadre de son activité « projets », Eurogip répond à des appels d'offres européens, émanant pour la plupart de la Commission européenne. Il a ainsi réalisé un guide visant à mieux faire comprendre et appliquer la directive 92/57/ CEE "Chantiers temporaires ou mobiles".

Récemment, il était associé à une action conjointe européenne coordonnée par l'Association allemande BKK sur la promotion de la santé mentale au travail. Avec son partenaire allemand Koop, il est actuellement chargé de construire un système d'information européen sur la santé et la sécurité au travail pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

Enfin, Eurogip exerce une veille européenne sur la santé et sécurité au travail, les pratiques d'assurance ou de prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il développe différentes actions : organisation d'échanges bilatéraux ou accueil de délégations étrangères pour faire connaître les activités de la branche AT-MP et en savoir plus sur les pratiques d'autres pays ; collaboration aux communications du Forum européen de l'assurance AT-MP; publication d'une newsletter (Eurogip infos)...

Lancés en 2001, les Débats d'Eurogip réunissent chaque année en mars des représentants d'organismes nationaux compétents des pays de l'UE, des instances communautaires, des partenaires sociaux européens, des entreprises... afin qu'ils partagent leurs expériences et points de vue sur des questions d'actualité. Ce rendez-vous a notamment permis de débattre :

- Des acquis et des perspectives en santé-sécurité au travail en Europe (2015) ;
- Des pathologies psychiques liées au travail (2016), de la santé-sécurité au travail comme levier de performance pour l'entreprise (2017) ;
- Et en 2018, des enjeux et opportunités du numérique pour la santé-sécurité au travail en Europe.
- Le 21 mars 2019, les débats ont porté sur le thème « Santé-sécurité au travail : quels leviers pour une culture de prévention en entreprise ? » et se tiendront à la maison de la RATP, dans le XII^e arrondissement de Paris.

Ces débats annuels font l'objet d'une assistance nombreuse et intéressée avec la présence de nombreux représentants des services de santé au travail, médecins, IPRP et infirmiers.

Pour en savoir plus

- www.eurogip.fr
- Vidéo institutionnelle : http://bit.ly/Video_EUROGIP
- Information sur les risques professionnels en Europe (Eurogip infos) : <https://www.eurogip.fr/fr/eurogip-infos-actu>